

Index, la Chambre de commerce répond

LUXEMBOURG - Après l'étude de la CEP-L expliquant que l'index n'est pas responsable de l'inflation, la Chambre de commerce livre sa propre analyse.

L'indexation des salaires sur l'inflation entraîne-t-elle une perte de compétitivité pour le pays? Oui, répond la Chambre de commerce en s'opposant ainsi au discours de la Chambre des employés privés (CEP-L) qui a affirmé en mai que l'index n'est pas la principale cause du renchérissement des prix.

La Chambre de commerce a relevé que le pays a régulièrement une inflation supérieure à la moyenne européenne, ce que ne conteste pas la CEP-L, et souligné que cela nuit à la



editpress

Bataille de chiffres autour de l'index.

compétitivité des entreprises grand-ducales face aux entreprises des pays voisins.

C'est sur l'incidence de l'in-

dex que la Chambre a le plus peaufiné sa réponse. Elle estime que l'indexation automatique des salaires joue plus

que ce que ne le dit la CEP-L. La Chambre de commerce estime que le mode de calcul de la CEP-L n'est pas le bon puisqu'elle se base sur le chiffre d'affaires et non le résultat des entreprises. Surtout un choc externe, comme une forte hausse du pétrole, fait grimper très vite l'index au détriment des entreprises.

Conséquence, la Chambre plaide pour «un mécanisme d'indexation plus juste et moins vulnérable aux chocs externes» qui se baserait sur une indexation des seuls salaires inférieurs à 1,5 fois le salaire minimum.

Linda Cortey

» dossier

L'index »

www.lessentiel.lu